

## Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du jeudi 10 mars 2016

11 mars 2016 – L'Assemblée générale mixte annuelle de la Compagnie des Alpes, comportant à la fois une partie ordinaire et une partie extraordinaire, s'est tenue le jeudi 10 mars 2016, à 14 heures, au sein Centre de Conférence Etoile Saint Honoré, 21/25 rue Balzac – 75008 Paris.

142 actionnaires étaient présents. Avec les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance, l'assemblée a atteint un quorum sur première convocation atteignant 79,26%.

L'ensemble des résolutions relevant de l'ordre du jour ordinaire ont été très largement approuvées :

- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de M. Dominique Marcel, Président-Directeur général ;
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de Mme. Agnès Pannier-Runacher, Directrice générale délégué ;
- Renouvellement de mandats de 3 administrateurs
- Renouvellement du mandat de MAZARS en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire
- Nomination de Madame Virginie CHAUVIN en qualité de Commissaires aux Comptes suppléant.
- Ratification du transfert de siège social.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de rachat par la Société de ses propres actions.

Il en est de même des résolutions suivantes relevant de l'ordre du jour extraordinaire, à l'exclusion de la vingt-troisième résolution (délégation en matière d'augmentation de capital réservée aux salariés) qui a été rejetée sur proposition du Conseil d'administration:

- Instauration statutaire du principe « une action, une voix » conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-123 du Code de commerce et modification corrélative de l'article 8.4 des statuts de la Société.
- Autres aménagements statutaires :
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.



- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe CDA.
- Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières.
- Annulation des délégations de compétence et autorisations précédemment consenties au Conseil d'administration.

L'Assemblée s'est clôturée à 17h00.

Le détail des quorums et résultats du vote des résolutions sont consultables et téléchargeables sur le site de la Compagnie des Alpes dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale :  
<http://www.compagniedesalpes.com/fr/AG 2016>

Prochains rendez-vous :

- Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2015/2016 : jeudi 21 avril, après bourse
- Résultats semestriels de l'exercice 2015/2016 : mardi 24 mai, avant bourse

[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs, dont il est actuellement le 10<sup>ème</sup> acteur mondial. A la tête de 11 Domaines skiables parmi les plus prisés du monde (Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel, Serre-Chevalier...) et de 13 Destinations de loisirs renommées (Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope...), l'entreprise connaît un essor continu en Europe ( France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne ...) et plus récemment à l'international (Grévin Montréal en avril 2013, Grévin Prague en mai 2014, Grévin Séoul en juillet 2015 et contrats d'assistance ingénierie et management (Russie, Maroc, Japon)). La CDA détient en outre des participations dans 4 Domaines skiables dont Chamonix.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2015, elle a accueilli près de 22 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 696 M€.

Avec plus de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.  
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

**Contacts :**

Compagnie des Alpes :	Denis HERMESSE	+33 1 46 84 88 97	<a href="mailto:denis.hermesse@compagniedesalpes.fr">denis.hermesse@compagniedesalpes.fr</a>
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	<a href="mailto:sandra.picard@compagniedesalpes.fr">sandra.picard@compagniedesalpes.fr</a>
	Alexis d'ARGENT	+33 1 46 84 88 79	<a href="mailto:alexis.dargent@compagniedesalpes.fr">alexis.dargent@compagniedesalpes.fr</a>

Les Ateliers Corporate :	Xavier YVON	+33.1.84.16.02.08	<a href="mailto:xavier.yvon@lesatelierscorporate.com">xavier.yvon@lesatelierscorporate.com</a>
--------------------------	-------------	-------------------	--